

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021

Le vingt décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 16 décembre 2021, s'est réuni à la salle de réunions de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU HUGER Emilie, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie ; CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie ; CLUA Guy à LAFERRIERE Maxime.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.*
- *Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.*
- *Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.*
- *Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.*
- *Questions diverses : Convention instruction ADS urbanisme.*

Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition concernant le chemin rural de « Pétur ».

Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.

Le conseil municipal décide de déposer la candidature de la commune pour l'acquisition de cette parcelle.

Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.

Le conseil municipal choisit l'entreprise Bordin pour la réalisation de ces travaux.

Questions diverses :

- Convention instruction ADS urbanisme. Suite à la question posée concernant l'article 6 au sujet de la participation financière : il s'agit d'une formule juridique et pour le moment il n'est pas question de payer une contribution.
- Concernant le mail de M. Guy CLUA au sujet de l'approbation du procès-verbal de la séance du 25/10/2021, Madame le Maire précise qu'il était présent.

Séance levée à 19 h 23.

